



No de résolution
ou annotation

2019-09-001

PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. VAUDREUIL-SOULANGES
MUNICIPALITÉ DE POINTE-DES-CASCADES

Séance ordinaire du 3 septembre 2019

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Pointe-des-Cascades tenue le 3 septembre 2019 à 19 h 30 au centre communautaire situé au 52 chemin du Fleuve, Pointe-des-Cascades.

Sont présents à cette séance les membres du conseil Olivier Doyle, Martin Juneau, Pierre Lalonde, Peter M. Zytynsky, Girard Rodney, Mario Vallée, formant quorum sous la présidence du maire Gilles Santerre.

Sont également présents Éric Lachapelle, directeur général et secrétaire-trésorier, Me Julie Paradis, adjointe au directeur général et secrétaire-trésorier, responsable du greffe et des communications.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le maire Gilles Santerre procède à la lecture de l'ordre du jour préparé pour la séance ordinaire du 3 septembre 2019.

Il est proposé par le conseiller Pierre Lalonde,
Appuyé par Peter M. Zytynsky,
ET RÉSOLU

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance ordinaire du 3 septembre 2019 tel que rédigé, soit :

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3. GREFFE

3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 19 août 2019

4. FINANCES

4.1 Approbation des listes des déboursés et des transferts budgétaires – Août 2019

4.2 Approbation du compte de dépenses du directeur général et secrétaire-trésorier – Août 2019

5. SÉCURITÉ INCENDIE ET SÉCURITÉ CIVILE

5.1 Mandat – Directeur général et secrétaire-trésorier – Intérêt desserte incendie

6. SERVICES URBAINS

6.1 Permission de voirie – Projet Metro Optic – Autorisation de signature

7. LOISIRS, SPORTS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

7.1 Aide financière – Éric Dubois – Travailleur autonome sans but lucratif en production et montage vidéo

8. RÈGLEMENTS



No de résolution
ou annotation

- 8.1 Adoption – Règlement 191-2019 concernant le fauchage des terrains
- 8.2 Adoption – Règlement 192-2019 relatif à l'entretien et la salubrité des immeubles
- 8.3 Adoption – Règlement 2015-003-01 modifiant le règlement 2015-003 constitution du comité consultatif d'urbanisme

9. PAROLES AUX CONSEILLERS

10. PAROLE AU MAIRE

11. PÉRIODE DE QUESTIONS

12. LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

2019-09-002

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 19 AOÛT 2019

Conformément à l'article 201 du *Code municipal*, le procès-verbal de la séance ordinaire du 19 août 2019 est déposé lors de la présente séance.

Il est proposé par le conseiller Girard Rodney,
appuyé par le conseiller Martin Juneau
ET RÉSOLU

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 19 août 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2019-09-003

APPROBATION DES LISTES DES DÉBOURSÉS ET DES TRANSFERTS BUDGÉTAIRES – AOÛT 2019

CONSIDÉRANT les listes des comptes payés et à payer et la liste des transferts budgétaires du mois d'août 2019 déposées lors de la présente séance;

Il est proposé par le conseiller Girard Rodney,
appuyé par le conseiller Olivier Doyle
ET RÉSOLU

D'APPROUVER les listes des comptes payés et à payer et la liste des transferts budgétaires du mois d'août 2019;

D'AUTORISER le directeur général et secrétaire-trésorier à effectuer les paiements des comptes inscrits totalisant un montant de 294 621,16 \$ soit :

Chèques émis par la municipalité	233 822,93 \$
Paiements électroniques par Accès D Affaires de Desjardins	24 452,70 \$
Salaires nets	36 345,53 \$
TOTAL	294 621,16 \$

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Anne-Marie Duval, directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel pour effectuer la dépense.

Anne-Marie Duval

Directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe



No de résolution
ou annotation
2019-09-004

APPROBATION DU COMPTE DE DÉPENSES DU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER – AOÛT 2019

CONSIDÉRANT le compte de dépenses d'Éric Lachapelle, directeur général et secrétaire-trésorier, totalisant 110,81 \$ pour le mois d'août 2019, déposé lors de la présente séance;

Il est proposé par le conseiller Mario Vallée,
appuyé par le conseiller Pierre Lalonde
ET RÉSOLU

D'APPROUVER le compte de dépenses du mois d'août 2019 du directeur général et secrétaire-trésorier;

D'AUTORISER le paiement de 110,81 \$ au directeur général et secrétaire-trésorier à même le poste budgétaire 02-130-00-310.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2019-09-005

MANDAT – DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER – INTÉRÊT DESSERTE INCENDIE

CONSIDÉRANT que la Municipalité des Cèdres évalue présentement ses avenues quant à son propre Service de sécurité incendie;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire vérifier l'intérêt de la Municipalité des Cèdres à développer un partenariat avec Pointe-des-Cascades;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de mandater le directeur général et secrétaire-trésorier, Éric Lachapelle, afin de sonder l'intérêt pour une desserte incendie avec la Municipalité des Cèdres;

Il est proposé par le conseiller Girard Rodney,
Appuyé par le conseiller Peter M. Zytynsky,
ET RÉSOLU

DE MANDATER le directeur général et secrétaire-trésorier, Éric Lachapelle, à évaluer l'intérêt de la Municipalité des Cèdres pour une desserte incendie.

DE TRANSMETTRE une copie de la présente résolution à la Municipalité des Cèdres.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2019-09-006

PERMISSION DE VOIRIE – PROJET METRO OPTIC – AUTORISATION DE SIGNATURE

CONSIDÉRANT la demande de permission de voirie par l'entreprise Metro Optic;

CONSIDÉRANT que la demande concerne l'installation d'un câble de fibre optique sur un toron Bell existant;

CONSIDÉRANT que les travaux seront effectués sur différentes rues de la municipalité, soit chemin du Canal, chemin du Fleuve, rue de Montigny, avenue des Cascades;

CONSIDÉRANT que la durée prévue pour les travaux est de septembre 2019 à mars 2020;

CONSIDÉRANT que les lieux devront être remis en état à la fin des travaux, et ce, aux frais de l'entreprise Metro Optic;

Il est proposé par le conseiller Pierre Lalonde,



No de résolution
ou annotation

2019-09-007

appuyé par le conseiller Olivier Doyle,
ET RÉSOLU

D'AUTORISER l'inspectrice en urbanisme et environnement, Iris Dumitras, à
signer la demande de consentement municipal;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**AIDE FINANCIÈRE – ÉRIC DUBOIS – TRAVAILLEUR AUTONOME SANS
BUT LUCRATIF EN PRODUCTION ET MONTAGE VIDÉO**

CONSIDÉRANT QUE le producteur de ce long métrage indépendant est un
privé sans but lucratif avec très peu de moyens financiers;

CONSIDÉRANT QUE ce projet va contribuer au rayonnement de Pointe-des-
Cascades en apparaissant dans le générique;

CONSIDÉRANT QU'il s'agit d'un petit tournage, incluant une équipe réduite
(2 acteurs et 3 membres de production) et incluant une caméra sur trépied;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Dubois produit son premier long métrage
dans ses temps libre, motivé par une passion pour la cinématographie et
l'éducation;

CONSIDÉRANT QUE la demande d'aide financière de monsieur Dubois lui
permettrait de mener à terme son projet;

CONSIDÉRANT QUE le tournage devra être effectué du lundi au vendredi
uniquement et n'occasionnera aucun inconvénient aux citoyens de la
municipalité;

Il est proposé par le conseiller Pierre Lalonde,
Appuyé par le conseiller Girard Rodney,
ET RÉSOLU

D'OCTROYER une aide financière d'une valeur de 700 \$ à Monsieur Éric
Dubois pour l'utilisation du parc Saint-Pierre pour le tournage de son film
selon la réservation de la plage horaire.

DE PRÉLEVER la somme accordée à même le poste budgétaire 02-701-20-
970.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2019-09-008

**ADOPTION – RÈGLEMENT 191-2019 CONCERNANT LE FAUCHAGE
DES TERRAINS**

CONSIDÉRANT la *Loi sur les compétences municipales* qui permet à la
Municipalité d'adopter des règlements en matière de sécurité et de
nuisances;

CONSIDÉRANT qu'il est opportun d'adopter un nouveau règlement
concernant le fauchage des terrains;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné lors de la séance du 19
août 2019 en vue de l'adoption d'un règlement à cette fin;

CONSIDÉRANT QUE les dispositions de l'article 445 du Code municipal ont
été respectées;

CONSIDÉRANT QU'une copie du règlement a été remise aux membres du
conseil au moins 72 heures avant la présente séance;



No de résolution
ou annotation

2019-09-009

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil déclarent avoir lu ce projet de règlement et renoncent à sa lecture;

Il est proposé par le conseiller Martin Juneau,
Appuyé par le conseiller Girard Rodney
ET RÉSOLU

D'ADOPTER le règlement numéro 191-2019 concernant le fauchage des terrains.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

ADOPTION – RÈGLEMENT 192-2019 RELATIF À L'ENTRETIEN ET LA SALUBRITÉ DES IMMEUBLES

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité du Village de Pointe-des-Cascades désire favoriser la diminution et même l'élimination des risques d'incendie et d'accidents causés par le manque d'entretien et l'insalubrité sur son territoire;

CONSIDÉRANT l'article 55 de la Loi sur les compétences municipales, L.R.Q.;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité du Village de Pointe-des-Cascades désire assurer la sécurité de ses citoyens;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a été donné à une session ordinaire du conseil tenue le 19 août 2019;

CONSIDÉRANT QUE les dispositions de l'article 445 du Code municipal ont été respectées;

CONSIDÉRANT QU'une copie du règlement a été remise aux membres du conseil au moins 72 heures avant la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil déclarent avoir lu ce projet de règlement et renoncent à sa lecture;

Il est proposé par le conseiller Girard Rodney,
Appuyé par le conseiller Pierre Lalonde
ET RÉSOLU

D'ADOPTER le Règlement 192-2019 relatif à l'entretien et la salubrité des immeubles.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

ADOPTION – RÈGLEMENT 2015-003-01 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2015-003 CONSTITUTION DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme est présentement composé de deux (2) membres du conseil municipal et de quatre (4) résidents de la municipalité du Village de Pointe-des-Cascades;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité du Village de Pointe-des-Cascades désire ajouter un membre au comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE pour avoir quorum, le comité consultatif d'urbanisme doit avoir quatre (4) membres présents, y incluant obligatoirement un (1) membre élu;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme a de la difficulté à avoir quorum lors de ses séances;

2019-09-010



No de résolution
ou annotation

CONSIDÉRANT QUE l'article 146 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme permet à chaque municipalité de déterminer le nombre de membres faisant partie du comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion de la modification du présent règlement a été donné à une session ordinaire du conseil tenue le 19 août 2019;

CONSIDÉRANT QUE les dispositions de l'article 445 du Code municipal ont été respectées;

CONSIDÉRANT QU'une copie du règlement a été remise aux membres du conseil au moins 72 heures avant la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil déclarent avoir lu ce projet de règlement et renoncent à sa lecture;

Il est proposé par le conseiller Mario Vallée,
Appuyé par le conseiller Girard Rodney
ET RÉSOLU

D'ADOPTER le Règlement 2015-003-01 modifiant le règlement 2015-003 constitution du comité consultatif d'urbanisme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

PAROLES AUX CONSEILLERS

- Le conseiller Mario Vallée Félicite le conseil municipal pour tenter l'option d'une desserte incendie avec la Municipalités des Cèdres.

PAROLE AU MAIRE

- 21 août 2019 : Assisté à une rencontre virtuelle sur les actifs municipaux présentée par la fédération de municipalités du Canada.
- 26 août 2019 : Participé à la table des ressources humaines de la MRCVS.
- 28 août 2019 : Participé aux prérencontres et au conseil de la MRCVS.
- 29 août 2019 : Assisté avec M. Girard Rodney à la rencontre d'information publique du parc de Cheribourg.
- 3 septembre 2019 : Participé au comité de sécurité incendie et sécurité de la MRCVS.
- Participation de la Municipalité de Pointe-des-Cascades à la Fête de la S.O.U.P.E qui aura lieu le 8 septembre prochain.
- Projet pilote pour la navette fluviale le 15 et 22 septembre prochain.

PÉRIODE DE QUESTIONS

- Dépôt du manifeste du comité de mobilisation citoyenne de Pointe-des-Cascades
- Discussions ouvertes aux assemblées ordinaires
- Montant de 2 millions pour les puits
- Alternative au programme de la TECQ
- Frais de permis de conduire et taxes
- Règlement d'emprunt pour les puits, tenue d'un registre pour les personnes habile à voter
- Partenariat avec le service des incendies de Vaudreuil-Dorion
- Terminaison du contrat du directeur général et secrétaire-trésorier
- Dépense totale pour la patrouille municipale
- Référendum pour fusion avec Vaudreuil-Dorion
- Subvention emprunt caserne
- États des travaux pour le projet des puits



No de résolution
ou annotation

- Fourniture de l'eau par les promoteurs pour les nouveaux quartiers
- Taxes du parc Chéribourg
- Nombres de dépenses
- États financiers 2018
- Intérêts des citoyens pour une fusion avec Vaudreuil-Dorion
- Présentation publique du manifeste
- Suivi du presbytère
- Priorités du chargé de projets
- Décrépitude du théâtre de Pointe-des-Cascades
- Statistiques sur le retard dans le paiement des taxes
- Possibilité d'unir la population avec le conseil pour travailler ensemble
- Grandeur des dos d'âne
- Réduction de la vitesse sur la route 338
- Vision du développement de Pointe-des-Cascades
- Rapport de Monsieur Branjet
- Futur du camping de Pointe-des-Cascades
- Séparation du service du camping
- Frais annuels de 25 \$ pour la piscine du camping
- État de la piscine du camping

LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

À 21 h 44 l'ordre du jour étant épuisé,

Il est proposé par le conseiller Peter M. Zytynsky,
appuyé par le conseiller Olivier Doyle
ET RÉSOLU

DE LEVER la présente séance ordinaire du 3 septembre 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Le directeur général et
secrétaire-trésorier

Éric Lachapelle

Le maire

Gilles Santerre

Je, Gilles Santerre, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du *Code municipal*



No de résolution
ou annotation

